

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 27 février 2013 à BAGNEUX**

**SEANCE DU : 27 février 2013**

**Nombre de délégués votants : 47 (dont une procuration)**

**Nombre de personnes présentes : 57**

**Date de convocation : 20 février 2013**      **Date d'affichage : 8 mars 2013**

**L'an deux mille treize, le vingt-sept février**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à BAGNEUX sous la présidence de Monsieur Christian DAYNAC

Délégués présents : Francis MOUCHETTE, Maurice MARTIN, Christian DAYNAC, Laurence RATZ, Denis RICHER, Christian DESIAGE, Pascal CHRISTOPHE, Denis THOMASSIN, Jean COLIN, Jean Paul NOUE, Maurice SIMONIN, Gislaïne JOLY, Vincent GUILLEMIN, Michel HENRION, Bernard SAUCY, Andrée ROUYER, Daniel THOMASSIN, Bernard BARBILLON, Jean MARCHAND, Christophe BLANZIN, Alain GODARD, Christian HUIN, Regis BARBIER, Denis HOLWECK, Jean Jacques TAVERNIER, Jean Pierre CALLAIS, Michel JEANDEL, Guy CHAMPOUGNY, Philippe PARMENTIER, Jean François DEZAVELLE, Pascal PIERSON, Francis VALLANCE, Nathalie BENOIST, Dominique HENRY, David ABRAHAM, Philippe VERMION, Roland HUEL, Jacky THOMAS, Xavier FLAMENT, Claude DELOFFRE, Renée ROGER, Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH, Jean Yves LAINE, Christian FRANCE, Maire Aline BONAVENTURE, Michel COLIN,

1 procuration : Denis KIEFFER donne procuration à Christian DAYNAC

Etaient également présents :

Yves Leclerc, Alain LEFEVRE, Hubert CAREL, Claude HUBERT, Xavier LOPPINET, Pascaline GOUERY, Yvette DE ROSA, Laetitia AUBERTIN, Edouard PETITDEMANGE,

Intervenants extérieurs : Représentants de la Mission locale du Toulinois, Mme Beauregard ergothérapeute à la MARPA, Est Républicain

Etaient Excusés : Jean Louis OLAIZOLA, Patrick PAQUIER, Jean Pierre ARFEUIL, Denis KIEFFER, Marc TOCHON, Jean BRSUT, Patrick POTTS, Michel DINET, Joël BUADY, Jean Pierre OLRV, Vincent FERRY, Claude BLAIN, Brigitte OSTER

Secrétaire de séance : Philippe PARMENTIER

**Ordre du jour** :

1. **Information** : présentation de Charlotte BEAUREGARD, ergothérapeute de la MARPA
2. **CC 2013 – 0342 – 8.4** : Convention avec l'EPFL au sujet des friches industrielles Victoria Timber
3. **CC 2013 – 0343 – 7.1** : Vote du Compte Administratif 2012
4. **CC 2013 – 0344 – 7.1** : Vote du Compte de Gestion 2012
5. **CC 2013 - 0345**: Affectation du résultat 2012
6. **Débat d'orientation budgétaire 2013**
7. **Information** : présentation du dispositif "emplois d'avenir"
8. **Ressources Humaines**
  - a. **CC 2013 – 0346 – 4.2.1** : Ouverture de postes en emplois d'avenir
  - b. **CC 2013 – 0347 – 4.1.1** : Prolongation du poste contractuel d'animatrice lecture par la création d'un poste d'agent d'animation catégorie C
  - c. **CC 2013 – 0348 – 4.1.1** : Recrutement poste d'adjoint technique : possibilité de recrutement d'un adjoint technique 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe en fonction des candidatures
  - d. **CC 2013 – 0349 – 4.1.1** : Transformation du poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe en agent technique 1<sup>ère</sup> classe
  - e. **CC 2013 – 350 – 4.2.1** : Poste du technicien de rivière
9. **CC 2013 – 0351 – 8.3** : Adhésion des communautés de communes du Grand Saintois et de Hazelle en Haye au Pays Terres de Lorraines
10. **Affaires et informations diverses**

**1 - Présentation de Charlotte BEAUREGARD, ergothérapeute, de la MARPA :** dans le cadre des actions de prévention, la MARPA a recruté un professionnel permettant de mieux travailler avec les personnes âgées sur les postures afin d'éviter le recours aux hospitalisations.

**2 - CC 2013 – 0342 – 8.4 : Convention avec l'EPFL au sujet des friches industrielles Victoria Timber**

Le Président expose le projet de reconversion de la friche industrielle Victoria TIMBER située à Favières. Le projet consiste à aménager après démolition complète et dépollution du site, une zone artisanale de 4,6 Ha. Une partie du site requalifié serait réservée au stockage de grumes de l'ONF. La frange arrière du site serait réutilisée pour de l'agriculture pour la partie qui n'a jamais été artificialisée. La partie la plus à l'ouest de cette frange naturelle comportant un étang serait reprise quant à elle à une extension future de la zone artisanale. Pour ce qui concerne la zone à vocation économique (zone artisanale), celle-ci constitue une ZAE de type 2 pour le SCOT qui n'entre pas dans l'enveloppe des nouvelles zones (renouvellement urbain). Le projet est inspiré du scénario 2 de l'étude EPFL de 2010 qui faisait alors consensus et pour lequel, il était prévu de démolir l'ensemble des bâtiments de la friche.

- Type de zone : économique
- Maîtrise foncière : le propriétaire souhaite vendre pour 620 000€ il est prévu de demander aux communes de Favières et Saulxerotte de déléguer le droit de préemption à l'EPFL
- La zone agricole est exclue de la zone de péremption

Il est proposé aux membres du conseil de conventionner avec l'EPFL pour le portage du foncier ainsi que pour assurer l'étude de démolition et de dépollution.

Estimation du projet :

Achat par l'EPFL au prix de France Domaine : 38 000€  
Désamiantage et démolition : 720 000€(aide à 100%)  
Etudes complémentaires (pollution, MOE...) : 200 000€(aide à 80%)  
Dépollution : 200 000€(aide à 50%)  
Coût total de la remise en état du site : > 1 000 000€

Rétrocession à L'EPCI avec déduction des aides de l'EPFL , Etat, Région : 178 000€ à 500 000€ selon le prix d'achat et les traitements à réaliser

Travaux d'aménagement par l'EPCI : 340 000€

Engagement de l'EPCI pour 2013 : 12 000€ pour l'étude de pollution (20% du montant de l'étude).

Après avoir entendu l'exposé du Président , les élus sont invités à se prononcer sur la poursuite du projet de requalification du site Victoria Timber et la signature d'une convention avec l'EPFL pour engager les études de dépollution .

Un vote à bulletin secret est demandé.

Résultat du vote à bulletin secret

Nombre de votants : 47

POUR : 20    CONTRE : 26    ABSTENTION : 1

**Après en délibéré, les élus du conseil communautaire,**

**NE VALIDENT PAS** la proposition de rédiger une convention avec l'EPFL pour l'étude de dépollution du site Victoria TIMBER

**N'AUTORISENT PAS** le Président à signer la convention avec l'EPFL.

**3 - CC 2013 – 0343 – 7.1 : Vote du Compte Administratif 2012**

Sorti de séance pour la délibération sur le vote du Compte administratif 2012 –Compte de Gestion et Affectation du résultat : Christian DAYNAC

Après présentation et lecture par Monsieur Philippe PARMENTIER, Vice-Président, le compte administratif 2012, le compte de gestion 2012 et l'affectation du résultat à la section investissement ont été soumis au vote à bulletin secret

Résultat de l'exercice 2012

FONCTIONNEMENT    Dépenses : 4 938 643,17 €

Recettes : 5 233 157,37 €

INVESTISSEMENT      Dépenses : 1 774 134,94 €  
Recettes : 1 762 491,66

Résultat de l'exercice = 282 870,92 €  
Restes à Réaliser de l'exercice = - 72 838,74 €

**Situation au 31 décembre 2012** – compte de gestion – selon tableau récapitulatif en annexe

Déficit d'investissement des exercices précédents reportés = - 231 693,49 €  
Résultat d'exécution de l'exercice 2012 = - 11 643,28 €  
Résultat de clôture de la SI = - 243 336,77 €

Excédent de fonctionnement sur exercices précédents = 633 244,91 €  
Résultat de l'exercice 2012 = 294 514,20 €

Reste à Réaliser (investissement) = - 72 838,74 €

Besoin de financement de la section investissement = - 316 175,51 €

Affectation du Résultat au compte 1068 : 316 175,51 €

Résultat de Fonctionnement à reporter = 611 583,60 € (y c RAR)

**Résultat du vote à bulletin secret :**

Nombre de votants : 46  
Pour le Compte Administratif 2012:  
OUI = 38 voix      NON = 5 voix      Abstention = 3 voix

**Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire**

**VALIDENT** le COMPTE ADMINISTRATIF 2012 tel que présenté par le Vice-Président

**4 - CC 2013 – 0344 – 7.1 : Vote du Compte de Gestion 2012**

**Christian DAYNAC, Président ne prend pas part au vote et sort de la salle**

Après présentation et lecture par Monsieur Philippe PARMENTIER, Vice-Président, le compte administratif 2012, le compte de gestion 2012 et l'affectation du résultat à la section investissement ont été soumis au vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Mr Philippe PARMENTIER, Vice-Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière de Colombey les Belles, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion 2012 est soumis au vote à bulletin secret,

**Résultat du Vote à bulletin secret**

NOMBRE DE VOTANTS : 46

OUI : 39      NON : 4      ABSTENTION : 3

**Après en avoir délibéré, et passage au vote, les élus du conseil communautaire  
VALIDENT le compte de gestion 2012**

### **5 CC 2013 - 0345 2012 : Affectation du Résultat 2012**

**Christian DAYNAC, Président ne prend pas part au vote et sort de la salle**

Le Vice-Président rappelle la situation à la fin de l'exercice 2012, constatée lors du vote du compte administratif 2012, et considérant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser), propose d'affecter le résultat en section d'investissement de la manière suivante :

Déficit d'investissement cumulé sur exercice antérieur = - 231 693,49 €  
Excédent de fonctionnement sur exercice antérieur = 633 244,91 €  
Reste à Réaliser (investissement) = - 72 838,74 €

Résultat de Fonctionnement = 294 514,20 €  
Résultat de clôture de la SF= 927 759,11€  
Résultat de clôture de la SI= - 243 336,77 €  
BESOIN de FINANCEMENT DE LA SI= - 316 175,51 €

Il est proposé aux élus d'affecter le résultat 2012 de la manière suivante :

**Dépenses d'investissement :**

001 déficit d'investissement reporté	BP 2013	-243 336, 77 €
--------------------------------------	---------	----------------

**Recettes de fonctionnement :**

002 excédent de fonctionnement reporté	BP 2013	611 583, 60 €
--	---------	---------------

**Recettes d'investissement :**

1068 reprise de l'excédent	BP2013	316 175, 51 €
----------------------------	--------	---------------

Le Vice-Président procède au vote :

**Vote à bulletin secret :**

Nombre de votants : 46

OUI : 39 NON : 4 ABSTENTIONS : 3

### **Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire**

**VALIDENT** l'affectation du résultat au BP 2013 pour un montant de 316 175,51€ en SI par l'émission d'un titre au c/ 1068

### **6 - Débat d'orientation budgétaire 2013**

Le Président donne lecture du DOB 2013 afin de préciser les orientations budgétaires pour 2013. Le document d'orientation budgétaire est remis dans le dossier.

**I. En première partie, il est rappelé les enjeux nationaux (loi de Loi de finances 2013 : Loi 2012-1509 du 29/12/2012, Loi de finances rectificative pour 2012 : Loi 2012-1510 du 29/12/2012)**

- DGF : En 2013, l'enveloppe normée (qui comprend notamment la DGF et les allocations compensatrices) est gelée à son niveau de 2012. En son sein, la DGF augmente de 119M€(soit +0,2%), soit 24 milliards € afin de financer l'accroissement de la péréquation (+238M€ dont +120M€ pour la DSU et +78M€ pour la DSR +10 M€ pour la DNP), l'accroissement démographique et le renforcement de la carte intercommunale.

Pour la dotation d'intercommunalité, il y a des mécanismes de garantie, un EPCI ne pourra pas percevoir une dotation par habitant inférieure à 95%. En 2012, la Communauté de Communes du pays de Colombey a bénéficié du complément de garantie (garantie en valeur par habitant), dû en partie à une augmentation du nombre d'habitants (+0.5 % en 2012). La DGF sera notifiée en mars (calendrier DGCL).

- DETR : élargissement pour les communes nouvelles issues de la fusion, les EPCI de + 60 000 hab sous conditions de potentiel fiscal/hab moyen.

- Revalorisation des valeurs locatives : +1.8%.

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est une péréquation horizontale :

Pour ce qui concerne la CC du Pays de Colombey et Sud Toulinois, en 2012, l'ensemble intercommunal était bénéficiaire à hauteur de 63 101 €, par décision en CC, il a été approuvé une répartition entre la CC et les communes en fonction du CIF, soit un FPIC de 25709 € pour la CC et 37 392 € à répartir entre les communes en fonction inverse de la contribution de chaque commune au potentiel fiscal agrégé / hab .

Pour 2013, le FPIC total est de 360 millions€ L'effort fiscal CO +EPCI doit être au minimum à 0.75 % (produit des 4 taxes /potentiel fiscal : on apprécie la pression fiscale par rapport à la marge de manœuvre des bases d'imposition). Il sera nécessaire de délibérer pour valider la répartition entre communes et intercommunalité.

- LE FNGIR : FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

La CCPCST est contributrice au FNGIR en 2012= 888 185€

En 2013, le montant du FNGIR sera notifié en mars.

- La TVA : 7% taux réduit et 19.6 % taux normal avec possibilité d'évolution du taux normal et à 20% en 2014 et taux réduit à 10% donc impact sur le FCTVA in fine.

**II. En second lieu, le président présente le contexte local :**

La FISCALITE MENAGE

Année	Taux de la TH	Taux de la TFB	Taux de la TFNB	Taux de TP
2007	0.825	0,926	2,01	11.160
2008	0.866	0.972	2.110	11.260
2009	1.540	1.730	3.760	11.49

Evolution des taux et des produits CCPCST

	2010		2011		2012	
	Taux	Prodt€	Taux	Prodt€	Taux	Prodt
TH	1.54	136 665	11.46	1 023 823	11.46	1 087 105
TFB	1.73	111 556	1.730	116 110	1.73	120 053
TFNB	3.76	27 863	4.88	36 747	4.880	37 479
CFE	12.3	856691	23.3	531 956	23.60	516 676

Pour rappel, en 2012, des taux résultant de la réforme fiscale ont été notifiés, le pouvoir de vote est la règle pour les impôts ménage en respectant les fourchettes notifiées et en respectant la règle de liens.

La règle de lien entre les taux est la suivante=

La TFB = taux libre

La TH et la TFNB = augmentation ou diminution dans les mêmes proportions, le taux de TH plafonne la TFNB.

Evolution de La fiscalité entre 2011 et 2012

	Bases 2011	TAUX	Produit 2011	Bases 2012	TAUX	Produit 2012
TH	8 933 888,00	11,460	1 023 823,56	9 486 082,02	11,460	1 087 105,00
TFB	6 711 588,00	1,730	116 110,47	6 939 479,77	1,730	120 053,00
TFNB	753 022,00	4,880	36 747,47	768 012,30	4,880	37 479,00
	16 398 498		1 176 681,51	17 193 574		1 244 637,00
CFE/COMP	2 289 953	23,230	531 956,08	2 224 176	23,600	516 403,00
			1 708 637,59			1 761 040,00
	CVAE		221 567,00	CVAE		236 186,00
	IFER		27 801,00	IFER		33 333,00
	REVST			REVST		
	FNGIR		882 143,00	FNGIR		888 185,00

On note une augmentation des bases de + 4,85%, ce qui a permis d'augmenter le produit fiscal ménage de + 5,8%.

A noter que le levier fiscal pour les communautés de communes est limité à la fiscalité ménage.  
Considérant le programme d'investissements pour les années à venir et la réflexion sur la prise de nouvelles compétences, la faiblesse des dotations, la raréfaction des subventions publiques, les limites du crédit bancaire, se pose la question de l'évolution des taux.

La Taxe enlèvement des Ordures Ménagères: Les taux votés sont libres et non soumis à une fourchette de progression.

2008=12.5 %

2009= 12.88%

2010= 12,88%

2011= 12,88%

2012=13.08%

En 2012 : augmentation de la TGAP pour 2012 : 17 € à 20€, augmentation du taux de TVA réduit de TVA (7% au lieu de 5,5%), actualisation des marchés .

	Bases 2010	Taux	Prdt 2010	Bases 2011	Taux	Prdt 2011	Bases 2012	Taux	Prdt 2012
TEOM	6 526 941,00	12,88	840 670,00	6 813 779,00	12,88	877 614,74	7 033 287,46	13,08	919 954,00

Le produit des OM pour 2012, effet base et effet taux rapporte un produit de 919 954€ soit une progression de 4.82 % par rapport à 2012.

Pour 2013, les charges et les recettes sont estimées comme suit, en fonction du Conseil d'administration de la SPL:

Les charges prévisionnelles pour la CCPCST : 1 055 033 €HT (1 128 885 €TTC) – recettes (vente de matériaux) = 78 500 € soit une charge totale (déduction faite des recettes) de 976 533 €HT soit 1 044 890 €TTC.

TGAP incluse (augmente de 10% en 2013 soit 2€/tonne)

Les recettes des éco-organismes seront perçues par chaque communauté de communes.

Soit pour la collecte recettes prévisionnelles = 506 726 €HT (542 197 TTC)

Le traitement = 365 183 €HT (390 745 TTC)

La déchèterie = 183 124 €HT (195 943 TTC)

#### La FISCALITE ECONOMIQUE

Pour rappel, les marges de manœuvre sur l'impôt économique sont limitées, un taux de CFE doit être voté dans une fourchette notifiée par la DGFIP.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2012 = 23,60%

Les bases minimum en fonction du chiffre d'affaires :

inférieur à 100 000 €: la base minimum est fixée à 1200 €

supérieur à 100 000 €: la base minimum est fixée à 1500 €

CA 2012 :

Part de CFE : 516 676 € (taux 23.60%)

Part de la CVAE : 236 186 € (part et taux sont fixés par le législateur)

La part de la CVAE est fixée et les collectivités n'ont pas de pouvoir de vote, la part revenant aux EPCI est de 26,5 % du montant collecté.

L'évolution de la fiscalité économique 2011/2012 : la fiscalité économique a baissé avec un produit – 2,92% malgré une augmentation des taux.

	Bases 2011	TAUX	Produit	Bases 2012	Taux	Prdt 2012
CFE/COMP	2 289 953	23,230	531 956,08	2 224 176	23,600	516 403,00
			1 708 637,59			1 761 040,00
CVAE			221 567,00			236 186,00
IFER			27 801,00			33 333,00
REVST						
FNGIR			882 143,00			888 185,00

Sous réserve d'une analyse plus fine du budget primitif, proposition de :

**Le Président demande un vote « de principe » sur le maintien des taux ménage (TH, TFB, TFNB), la CFE et la TEOM . A l'unanimité, les élus valident le principe de maintien des taux tels que votés en 2012 ; Le vote des taux sera présenté lors du prochain CC pour le vote du BP 2013.**

Les reversements de fiscalité : les attributions de compensation et dotation de solidarité

Pour rappel 2012 (idem 2011)

Dotation de solidarité = 41 814€

Attribution de compensation (AC) = 646 287 €

Pour 2013 , diminution des Attributions de Compensation suite à la prise de compétences cours d'eau, mission locale et LAPE (cf délibération du CC 26/06/2012- CC 2012-0232)

AC pour 2013 : 604 654€(total solde des AC déduction faite du coût des nouvelles compétences = 591 777 € pour 2013)

Dotation de solidarité pour 2013 : 41 814€

Quelques indicateurs de richesse de l'EPCI 2012

Potentiel fiscal agrégé : 5 705 295

Potentiel fiscal / hab : 90.65 €

CIF : 0.407 (CIF 2011 : 0,417)

Taux endettement :

Dette totale : 4 498 496€

Capital restant dû au 31/12/2012 : 2 080 938€

Annuités CA 2012 : 375 206€

Taux d'endettement= 7.3% (par rapport au RRF)

CAF NETTE 2012 : 126 153 €(après remboursement du capital)

Pour information, en 2011 = CAF Nette de 190 000 €.

Les emprunts :

En 2012, 3 contrats de prêts sont arrivés à échéance :

1 prêt MSA à 0% et 2 prêts DEXIA à 6% et taux variable EUR 3 mois et marge 0,18.

Annuités dégagées = 20 532 €

Total annuités à prêts constants pour 2012 = 375 000€

Perspectives sur les 5 prochaines années (prêts constants, sous réserve des indices variables) au 31.12.2012.

Années	Annuités €	Observations
2013	403 784€	Nouveau prêt CM : 970 000€ 3.99 % sur 15 ans) + CDC : 143 000€(2.85% sur 25 ans)
2014	341 226 €	Sortie prêt DEXIA – taux de 6,15% - annuités de 78 000E
2015	317 559€	
2016	310 919€	Sortie Prêt CDC- taux de 2,95% - annuités de 9000E Prêt CM – taux de 4,85% - annuités de 23 500€
2017	268 535€	Sortie prêt DEXIA – taux de 4,45% - annuités de 88 836€ Sortie prêt DEXIA( 4.23%) - annuités :4 650€ Sortie prêt DEXIA (4.23%) -annuités : 8 689€ Sortie prêt CRAM (0%) : - annuités : 2 983€ Sortie prêt CM : 3% - annuités 9 534€

III. ANALYSE DU RESULTAT (cf document joint en annexe)

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT BP 2012	RESULTAT CA 2012	RESULTAT EXERCICE 2012	RESULTAT DE CLOTURE 2011 CUMULE
Investissement DI 001	-231 693,49		-231693,49	-11643,28	-243 336,77
Fonctionnement	936 641,87	303 396,96 (1068)	633244,91	294 514,20	927 759,11
<b>TOTAL</b>	<b>704 948,38</b>	<b>303 396,96</b>		<b>282 870,92</b>	<b>684 422,34</b>
R002					
SITUATION FIN EXERCICE (inclus RAR invest)					-316 175,51
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT					-316 175,51
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT APRES LES RAR section d'investissement compte 1068					316 175,51
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					611 583,60
A REPORTER EN N +1					

Les opérations d'ordre sont issues de la vente des 2 logements : Saulxures et Favières

Le résultat 2012 en SI : - 11 643,16 €: ce résultat est négatif, en raison d'opérations d'investissement en cours mais dont les subventions se décalent pour 2013 ;

Le résultat 2012 en SF : 294 514,2 € L'autofinancement est positif en raison d'une maîtrise des coûts des DF. Cependant les subventions publiques sont souvent en décalage de plusieurs années.

Cette situation fait apparaître un résultat de clôture cumulé en SI = 243 336,77 - € et en SF : 927 759,11 € Considérant les Restes A Réaliser à intégrer, 71 703,47 € la part de la SF à affecter en SI est de 316 175 € (arrondi).

Le résultat de fonctionnement restant est de 611 583 € (en n-1 = 633 244€), on note une légère baisse au niveau de résultat de fonctionnement.

Ce résultat nous permet pour 2013, de financer la SI et d'avoir un reliquat pour la SF.

Pour 2013 : le programme d'investissement qui sera présenté prévoit de lourds travaux, qui pourront être échelonnés sur plusieurs années 2014-2015.

Des priorités devront être fixées afin d'éviter l'effet ciseau, d'autant qu'il faudra privilégier des programmes d'investissement moins consommateur de fonctionnement.

IV. ANALYSE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET PERSPECTIVES

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Dépenses Fonct	Recettes Fonct	Solde exécution
2011	6 240 417,77 €	6 599 892,46€	359 474,69 €
2012	4 938 643,17 €	5 233 157,37 €	294 514,20 €



### Les dépenses de fonctionnement

#### 1) Charges de personnel :

Au 31/12/20102 :

BP 2012= 1 227 730 €

CA 2012= 1 115 907.30 €(+6% par rapport à 2011)

Soit 17% des DF , 11% du budget total.

Le personnel de l'équipe permanente : 28 personnes soit 10 IRCANTEC et 18 CNRACL

Chantier d'insertion : 16 personnes à raison de 26h /heb

Soit 39 ETP au 31/12/2012

Compte tenu des contraintes nationales, l'indice de la FP est gelé depuis plusieurs années, très faible variation des salaires.

A noter également, la répartition majoritaire des titulaires dans le personnel, en 2012.

La loi sur la résorption de l'emploi précaire du 12.03.2012 a pour effet de transformer un contractuel en CDI.

Programme de formation et de qualification du personnel, règlement de formation qui a été validé par le Conseil communautaire et par le CTP en 2012.

#### Les perspectives pour 2013 :

Chantier d'insertion : stabilité du personnel, on maintient à 15 personnes pour le chantier d'insertion. Le poste de responsable pourra être transformé en adjt tech 1ere cl suite à la réussite à l'examen (ouverture de poste et ratio d'avancement – CAP et CTP).

- Service technique : 1 poste d'adjt technique à remplacer, en cours de recrutement.
- Moyens généraux : un stagiaire pour 6 mois est recruté pour l'étude sur les compétences.
- Environnement : nécessité de transformer le poste de contrat de rivière en poste pérenne, poste qui est mutualisé avec les CC du Toulinois et Hazelle en Haye .
- Le poste de Responsable OM (grade = ingénieur) est arrivé à échéance fin 2012, L. Marie a été recruté par la SPL .
  
- Culture : animatrice culture dont le poste arrive à échéance en mai 2013, proposition de créer un poste d'adjoint d'animation.
  
- Les postes en Emploi d'Avenir sont ouverts : proposition de créer 6 postes
  
- Traitement indiciaire : gel du point d'indice pour 2013, évolution des carrières, avancements de grade suite à promotion interne (transformation agent de maîtrise en technicien),réussite au concours (adjt techn 1ere classe), pas de départ en retraite.
  
- Mise en place des chèques déjeuners pour les agents et de la mutuelle prévoyance maintien de salaire en 2013.

#### Propositions qui font ou feront l'objet de délibération

- Création de poste pour le technicien rivière en cat B pour une durée de 12 mois renouvelable (contrat multipression "tous en ensemble pour l'eau dans le Toulinois").
- Création de poste pour l'animateur lecture en cat c - titularisation
- Création de poste d'adjoint technique 1ere cl pour le responsable chantier
- Création de poste d'adjoint tech 1ère classe pour le remplacement au service technique (en fonction des candidatures).

#### 2) Les études

Réalisé au CA 2012 : 31 557.70 €

Des études en cours : étude sur les compétences, zonage AOC- foncier viticole toulinois,

L'étude sur la filière viande, la tranche conditionnelle ne sera pas allotie .

Les études terminées : audit énergétique sur les bâtiments communaux et intercommunaux, mutualisation des OM.

A noter que des financements ont été sollicités pour financer ces études, notamment LEADER (étude AOC, mutualisation, filière courte viande), ADEME (mutualisation) et Agence de l'eau (compétences).

PERSPECTIVES 2013: il est proposé d'inscrire au BP 2013 une nouvelle étude : sécurisation en eau potable (70000€; subvention Agence de l'eau 49 000€) en fonction du Contrat « Multipression » à poursuivre.

### 3) Les prestations extérieures

CA 2012= 338 281.55 €prévu BP 2012= 426 255€

- Point d'information sur l'opération RECYTEX = 10 140 €prévu et 5480 €réalisé.

La finalité de ce projet transversal (projet en lien avec les pôles déchets ménagers et insertion sociale) est la création d'une activité économique dans le domaine de la valorisation des déchets textiles sur des créneaux innovants et qui pourraient favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

La Communauté de communes travaille sur ce projet en partenariat avec l'école des Mines de Nancy, le pôle de compétitivité fibres, le CETELOR et le Relais Emmaüs.

En 2012, un étudiant ingénieur espagnol de l'école des Mines a poursuivi le travail engagé depuis 2009.

Le travail s'est essentiellement tourné sur la création de composites fibres et résine. Des tests mécaniques ont pu être réalisés par l'école des mines sur le premier échantillon du composite.

Pour finaliser les essais et études sur le produit, un dossier technique et financier a été réalisé en 2012 et déposé auprès des partenaires financeurs habituels (ADEME et CRL) ainsi qu'auprès d'ECO-TLC (éco-organisme de la filière textile).

Pour 2013, il est prévu de finaliser les études de faisabilité sur le produit fibres + résine : essais au CETELOR (fabrications d'échantillons) et tests mécaniques au labo de l'école des mines (un étudiant de l'école des mines suivra sur 6 semaines les tests labo). Un second étudiant travaillera sur la propriété intellectuelle (stage de 6 semaines). En complément, une étude de marché doit être réalisée pour identifier les débouchés et un designer travaillera à la conception d'un produit fini. Si tout est concluant, on passera en stade pré industriel en faisant fabriquer un moule et en sous traitant la fabrication d'une petite série à un industriel.

- L'Atlas de la Biodiversité Intercommunal = 58 731 €prévus pour l'étude au BP 2012, 18 131 €ont été réalisés correspondant à la phase animation (phase soldée). Une personne en service civique a été affectée à l'ABI pour suivre cette phase. Pour 2013, on termine la phase diagnostic sur 2013/2014.

A noter que des financements de la DREAL et Agence de l'Eau sont notifiés sur le programme complet (90% de subvention).

- Tourisme : partenariat avec la Maison du Tourisme pour l'animation de la base de loisirs pendant la saison estivale, des spectacles d'envergure (danse, théâtre) ont été proposés, 7 animations enfant, une dizaine de soirée à thème, 5 journées sportives. Développement des activités polyvalentes et diversifiées pour capter de nouveaux centres de loisirs.

- Social : différentes animations ont été proposées, notamment :

Atelier retour à l'emploi des jeunes mères : action menée 1 fois.

Accompagner les personnes dans leurs fonctions parentales : actions menées par Familles rurales dans la convention d'objectif 2012.

Mobilité solidaire : seule l'étude a été payée en 2012 (convention d'objectifs). L'expérimentation n'a commencé qu'en décembre, sera inscrite dans la convention d'objectifs 2013.

Atelier prévention santé pour les personnes âgées mené par ADCC, les fonds déjà obtenus étaient suffisants, pas de subvention complémentaire.

Prévention addiction et risques : écrans réseaux sociaux action réalisée en partenariat avec Nooba et Familles Rurales.

Le temps des Cerises, achat d'un spectacle du Théâtre de cristal joué dans le cadre de l'université populaire

Nouvelle action formation des membres de CCAS et associations : action non menée.

Collecte de mémoire en vidéo avec le pôle culture : action débutée fin d'année avec ADCC, n'a pas occasionné de coût en 2012 (réalisation en interne).

Un temps pour soi : réalisée avec des subventions CAF et CG 54, pas ARS.

Analyse des Besoins Sociaux : action non réalisée en 2012.

- Culture : programme culture sur le territoire.

Spectacles vivants : 6 spectacles programmés en 2012 .

L'éveil musical : l'organisation a évolué, l'enseignement musical en Pays de Colombey est dispensé par l'école de musique E3M de Neuves-Maisons.

Musique : apprentissage musical, soutien aux écoles de musiques et MJC (Crepey, Bulligny, Toul, Saintois, Moselle et Madon). Soutien dans le cadre du JDM et Tremplin Musique.

Animation culturelle : 8500 €(ateliers théâtre, cirque été, aide à la création artistique).

CAJT : 48 000€(foyers ruraux et MJC)

Fête de la lecture : projet carnaval et rallye Lecture (9405€).

Services aux associations (parc matériel, investissement et fonctionnement)= 11 772 €financé par les locations.

Perspectives 2013 : la prise de nouvelles compétences cours d'eau, LAPE (via Familles Rurales), va nécessiter des frais de fonctionnement supplémentaires qui vont impacter le BP 2013.

#### 4) les cotisations

Cotisations analogues au CA 2011 : CAUE, Scot (augmentation à prévoir pour 2013), Pays terres de Lorraine, Parc Naturel Régional de Lorraine, Maison du Tourisme, Fédération des SPL

Perspectives 2013 :

A noter que pour 2013, la cotisation de la Mission locale est de 21 745 € (54), considérant la prise de compétence, cette somme sera imputée au BP 2013.

#### 5) les subventions

En 2012 = 123 012 € de subventions allouées (prévu 132 000€), soit -6 % par rapport au prévu. Il s'agit essentiellement de subventions pour des associations (Familles Rurales), JDM, aide à la création artistique, aide au fonctionnement des écoles de musique, Mission Locale et au CAJT.

Quant aux subventions pour les personnes privées, notamment dans le cadre de rénovation, le programme a très peu été consommé mais qui s'échelonne sur plusieurs exercices, soit 12 700€de subventions.

#### 6) Les reversements de fiscalité

2012 : pas de changement par rapport à la programmation

2013 : considérant les nouvelles compétences : LAPE, Mission locale et cours d'eau, des charges de fonctionnement nouvelles vont être affectées. Dès lors, les attributions de compensation seront diminuées comme prévu dans le rapport de la CLECT et validé par le CC du 26.06.2012 et à la majorité des communes membres. (soit un total AC : 591 777 €pour 2013).

#### les recettes de fonctionnement :

La fiscalité (cf début du document).

##### 1) le service aux communes

Le service aux communes s'est développé pour répondre aux besoins exprimés par les communes.

2 agents techniques sont affectés aux services aux communes pour des travaux d'entretien, 1 agent est dédié aux communes du Sud du Territoire. (7h / semaine : Battigny, Férocourt, Tramont Emy, Tramont St André).

Le coût des prestations est de 21€/H

Les recettes 2012 du service technique = 30 300 €

Pour 2012, le personnel s'est investi sur l'entretien de la base de loisirs.

Pour 2013, nécessité de remplacer un agent technique (en attente).

##### 2) le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion (15 agents) , 26 460€ de facturation en 2012 en direction des communes et des associations ou syndicats.

Le taux horaire est de 9.5 €/h, les recettes ont légèrement augmenté par rapport à 2011 +5 %, le volet de commandes est identique.

A noter également que le personnel a été mis à contribution pendant la saison estivale sur la base de loisirs.

Les perspectives d'embauches pour 2013 :

- Nombre de postes conventionnés : 15
- Nombre de postes sollicités pour 2013 : 15

Le taux horaire a été fixé en 2012 à 9,5€H.

### 3) Le service Mission d'assistance aux communes

Les différentes missions effectuées en 2012 pour les communes:

10 Etudes pour la création / réhabilitation de logements communaux :  
2 Etudes pour activité commerciale  
5 Etudes pour aménagement mairie :  
5 Etudes pour aménagement foncier, PLU,

Pour les syndicats et autres structures :

Syndicat Scolaire Intercommunal Allain, Ochey, Moutrot  
Etude pour la construction d'une école maternelle ou primaire.  
Site Salle polyvalente d'Ochey  
Site cœur de village d'Ochey

Syndicat Scolaire Intercommunal Allamps, Gibeameix, Uruffe et Vannes le Chatel  
Etudes pour la construction, d'un groupe scolaire maternelle et primaire, et d'un accueil périscolaire.  
Site Ecole de Vannes le Chatel  
Site Cités d'Allamps

Professionnels de Santé de Colombey les belles  
Etudes de faisabilité pour la création d'une Maison de Santé  
Etudes sur plusieurs sites

Les dossiers en délégation de maîtrise d'ouvrage :

1 dossier de réaménagement groupe scolaire  
1 dossier de construction d'un espace périscolaire  
1 dossier d'aménagement d'un espace d'accueil intergénérationnel et de la petite enfance  
1 construction d'une salle culturelle

Perspectives 2013

Mise en œuvre des dossiers de délégation de maîtrise d'ouvrage suite au nouveau règlement.  
Nécessité d'investir dans du matériel performant (type AUTOCAD).

### 4) Les baux économiques et locatifs.

Les loyers des immeubles et les loyers économiques représentent 6.2 % des recettes réelles de fonctionnement.

On note une variation de 1 % par rapport au CA 2011.

Au 31/12/2013, le parc locatif est composé de 16 logements dont 14 loués. (taux occupation : 87%) dont 1 logt à Vannes pour lequel on engage des travaux.

Quant aux baux économiques

La garenne : 6 cellules 3 occupés

La Pépinière Agrinival : 6 cellules, 4 occupés

Le bâtiment Relais : 5 cellules, 3 occupés et 2 libres mais occupés pour les conteneurs SPL .

Pour 2013, les baux à construction arrivant à échéance : Maison de la Communication à Villey le Sec 31/12/2012.

Pour 2015 : l'ESAT d'Allamps (01/01/2015)

### 5) La Base de Loisirs de Favières:

Les prestations de la Base de Loisirs se diversifient, accueil de centres de loisirs et de groupes sur une journée ou ½ journée avec un programme clé en main (ateliers insectes ,1 atelier sur la lecture des paysages, 2 ateliers sur l'argile, 1 atelier pêche...). Le taux de fidélité des centres : 25%

Total entrées payantes : 13 000 entrées payantes en 2012, affluence en hausse, et 8200 €recettes pour la location de la maison du lac, total 42 000€de recettes (entrées et animations).

### Perspectives 2013

Restructuration de la maison du Lac, travaux finalisés pour mai 2013, location du bâtiment clé en mains à un restaurateur privé et élargissement de la période d'ouverture.

Acquisition d'une licence IV.

### 6) la Maison des Artisans Créateurs

13 000€de recettes en 2012, pour mémoire en 2011, 10 300€de recettes.

Poursuite des animations 2012, le dépôt vente sera arrêté.

Développement des créations en interne.

## **SECTION INVESTISSEMENT :**

	Dépenses Invest	Recettes Invest	Solde exécution
2011	3 657 698.58 €	3 936 164.40 €	278 465.82 €
2012	1 774 134.94 €	1 762 491.66 €	-11 643.28 €

## **HABITAT**

- Opération de réhabilitation de logements de TRAMONT ST ANDRE= opération terminée et 1 logement est loué depuis septembre 2012- Financement par l'Etat /DETR et le CR , en cours de versement. Le 2ème est en cours de location.
- 2 Logements DAUM/ALLAMPS = étude en cours et programme de rénovation pour 2013. Le coût du programme est évalué à 230 000€ 1 locataire devra être relogé.
- Logement de Beuvezin = non réalisé
- Logement de Gibeaumeix : opération réalisée en collaboration avec la commune, mais réalisation en pleine propriété, programme qui va s'échelonner sur 2013/2014. Acquisition et maîtrise d'œuvre à prévoir pour 2013

## **ECONOMIE**

- OPERATION TERMINEE : PEPINIERE –Des travaux de cloisonnements ont été réalisés en 2012, et des subventions sont en attente (LEADER).
- BATIMENT INDUSTRIEL SYNAGING- : opération abandonnée par l'entreprise, remboursement des frais engagés par la collectivité comme indiqué dans la convention.
- CENTRE DE TRI : 2012, lancement des études et de la maîtrise d'œuvre. Début 2013, lancement de l'appel d'offres, notification en février 2013 et démarrage des travaux en mars 2013 pour une réception prévue en fin d'année.  
Coût prévu HT = 2 279 999€ Des Restes à réaliser sont enregistrés sur cette opération.  
Des financements publics sont prévus : CR, DETR , FNADT et CG à hauteur de 50% .  
Les loyers attendus à hauteur de 720 000 €/an.
- LA SARAZINIERE : les études sont en cours de finalisation, les acquisitions n'ont pas été programmées en 2012.

## **SOCIAL** :

- EPHAD : 2012 : frais de programmiste missionné pour le projet en partenariat avec le GIP « Bien Vieillir en pays de Colombey ». Des questions juridiques et foncières sont posées sur le projet notamment quant à la maîtrise foncière.

Des subventions sont attendues sur le projet, FRED, CG54, ARS, DETR.

Description :

#### CREATION D'UNE UNITE DE VIE PROTEGEE ALZHEIMER

- douze studios d'une superficie de 30m<sup>2</sup>, équipés de salles de bain et sanitaires.
- un lieu de vie permettant de réaliser des activités avec les résidents
- une salle de restauration, avec un accès direct au lieu de vie, pour que les personnes puissent prendre leur repas en commun dans un espace dédié
- un espace cuisine spécifique à cette unité, afin de répondre au besoin de la production repas supplémentaires engendrés par l'augmentation significative des effectifs.

#### CREATION D'UN HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Le projet comprend la création de 2 logements destinés à de l'accueil en hébergement temporaire. Ces locaux sont situés à proximité de l'unité de vie protégée.

#### CREATION D'UN NOUVEL ESPACE POUR L'ACCUEIL DE JOUR

Sur l'avant de la nouvelle aile créée à l'usage de l'unité de vie protégée Alzheimer, un espace sera créé pour l'accueil de jour. Cette espace sera composée d'une salle d'activité, d'un lieu de repas et d'un coin rangement pour les équipements nécessaires.

Coût estimatif = 1 600 000€

Financements sollicités = 1 253 000€(80%)

FONDS PROPRES = 347 000 €

(FEADER , DETR, ARS, CG)

-MAISON DE SANTE A ALLAMPS : Nouvelle opération à prévoir, des frais de maîtrise d'œuvre pour démarrer le projet en 2013.

#### SERVICES DECHETS MENAGERS

CA 2012 : 426 124.25 €

En 2012, la SPL COVALOM a été créée et opérationnelle dès le 01.01.2013. La CC comme prévu dans les statuts intervient dans le capital à parité avec la CC de Moselle et Madon.

EN 2012, 425 000€ ont été injectés dans le capital de la SA afin de faire fonctionner le service.

Pour 2013, le budget devra prendre en considération cette nouvelle donne.

#### SERVICE TECHNIQUE

CA 2012 : 35 575.12 €: renouvellement du parc matériel (usure), véhicule d'occasion, acquisition d'un cribleur. Acquisition de divers matériels pour 2013 (renouvellement des outils..)

#### LOCAUX ADMINISTRATIFS

Ca 2012 : 35 572.50 €: Différents matériels informatiques, logiciels ont été acquis en 2012. Acquisition pour 2013 de matériels informatiques.

#### MAISON DES ARTISANS CREATEURS

BP 2012 : 56 182.54 €

CA 2012 : 52 787.16 €

En 2012, installation d'une nouvelle chaudière. Des subventions sont attendues sur le programme en 2013.

Pas de perspectives d'investissement pour 2013.

#### BASE DE LOISIRS DE FAVIERES

BP 2012 : 475 107.70€

CA2012 : 149 174.38 + RAR 2012 : 310 378.82 €.

L'enveloppe budgétaire est consommée et conforme aux prévisions budgétaires pour la création de la Maison du lac .Les travaux s'achèveront au printemps 2013.

## OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

### OPERATIONS EN COURS :

- les berges de la Moselle à Sexey aux Forges : opération terminée et soldée en 2012 taux d'aide obtenu 97% sur une opération en TTC de 2 061 124 €.

Pour les travaux concernant les cours d'eau : 2013 va être une année charnière puisqu'il est nécessaire comptablement de solder les opérations pour compte de tiers qui ont démarré et de manière parallèle, il faudra inscrire au BP 2013 des opérations nouvelles (mais concernant le même projet) pour financer les travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage complète.

- La Bouvade : programme en cours : 50 % de réalisation, avenants de transfert en cours pour les communes concernées. A noter que la CC du Toulinois a intégré la compétence cours d'eau principaux, cependant la commune de Bicqueley reste compétente pour une partie concernant l'affluent. Des avenants ont été rédigés pour les modifications statutaires.
- Le cours d'eau- « queue de Sompière » : enquête publique lancée (commissaire enquêteur) pendant 3 mois, AMO en cours et perspectives de lancement des travaux en fin d'année pour un montant estimatif de 70 000€
- Le cours d'eau « ruisseau de Rozières » = maîtrise d'œuvre en cours, démarrage retardé considérant les lourdeurs administratives (délibérations et conventions de chaque commune). Travaux pour 2014.
- Les travaux de l'Aroffe = la maîtrise d'œuvre est lancée (ONF), la DIG a été complétée en juillet 2012 mais pas de lancement de travaux en 2013 ;

### 7 - Présentation du dispositif "emplois d'avenir"

La mission locale du Toulinois présente le dispositif des emplois d'avenir, les principes de création, de suivi, de formation, le public éligible et les subventions allouées pour la création d'un poste.

Il convient de préciser que les communes qui seraient intéressées par le dispositif doivent prendre contact avec la Mission Locale pour la mise en place de ces nouveaux contrats.

Les emplois d'avenir sont des contrats de droit privé en CDD de 3 ans.

Les aides de l'État :

- 75% du Smic pour les structures du secteur non-marchand sur 3 ans. (soit pour un salaire au smic à temps plein : 1430€ et aide de 1072€ reste à la charge de la collectivité : 358€).

Le public éligible :

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).
- Sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP.
- En recherche d'emploi.

A titre exceptionnel jusqu'au niveau bac+3, les jeunes sans emploi résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation rurale ou outre-mer. Un dispositif de formation et d'accompagnement sera mis en place pendant la période de contrat.

## **8 – RESSOURCES HUMAINES**

### **a. CC 2013 – 0346 – 4.2.1 : Ouverture de postes en emplois d'avenir**

Après avoir entendu les précisions de la Mission Locale sur les nouveaux contrats d'avenir, notamment qu'il s'agit de CDI ou de CDD (de 3 ans dans le cas général), à temps plein (prioritairement). Il est précisé que le contrat est conclu sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non-marchand.

Les aides de l'État :

- 75% du Smic pour les structures du secteur non-marchand sur 3 ans. (soit pour un salaire au smic à temps plein : 1430€ et aide de 1072€ reste à la charge de la collectivité : 358€).

Le public éligible :

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).
- Sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP.

- En recherche d'emploi.

A titre exceptionnel jusqu'au niveau bac+3, les jeunes sans emploi résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation rurale ou outre-mer. Un dispositif de formation et d'accompagnement sera mis en place pendant la période de contrat.

Pour la Communauté de communes, le Président précise qu'il s'agit de solliciter 6 postes en emplois d'avenir.

**Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire,**

**AUTORISENT** le président à ouvrir 6 postes en contrat d'avenir pour des temps complet sur une période de 3 ans.

**AUTORISENT** le Président à solliciter financeurs (Etat) pour la partie remboursement des contrats.

**AUTORISENT** le Président à solliciter l'appui de la Mission Locale pour le suivi, le recrutement des bénéficiaires et l'appui dans le dispositif.

**b. CC 2013 – 0347 – 4.1.1 : création d'un poste d'adjoint d'animation catégorie C**

Considérant que le poste d'animateur lecture est pourvu depuis de nombreuses années, les missions confiées sont globales et portent sur la mise en place d'une politique d'animation à caractère culturel tel que définit dans la charte de développement et notamment l'animation des points lecture, les espaces de paroles ; la mise en œuvre des universités populaires, la formation conte.

**Il est nécessaire de pérenniser le poste afin de limiter les « turn over » sur le poste et de stabiliser la politique d'animation culturelle.**

Considérant l'art 3 de la loi du 3 janvier 1984, il convient de préciser les caractéristiques du poste :

Fonctions : agent de développement et d'animation culture

Filière : ANIMATION

Cadre d'emploi : adjoint territorial d'animation

Grade : adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe catégorie C

Niveau de recrutement : suivant le barème indiciaire – maximum échelon 7 de la grille de catégorie C

Temps complet : 35 h

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire,**

**AUTORISENT** le Président à procéder aux formalités de publicité et de vacance de poste

**AUTORISENT** le Président à créer le poste sur la base d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe cat C pour un temps complet à compter du 03 mai 2013 suivant l'indice de rémunération lié à la grille indiciaire sur la base d'un échelon maximum à 7 de la grille de catégorie C ;

**AUTORISENT** Le président à signer l'arrêté de nomination correspondant

**c. CC 2013 – 0348 – 4.1.1 : Recrutement poste d'adjoint technique : possibilité de recrutement d'un adjoint technique 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe en fonction des candidatures**

Considérant le développement des missions confiées au service technique, il apparaît nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> classe, ou principal 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> classe en fonction des candidatures.

Considérant l'art 3 de la loi du 3 janvier 1984, il convient de préciser les caractéristiques du poste :

Fonctions : Agent technique affecté au service technique pour des missions d'entretien d'espaces verts, travaux divers dans la maçonnerie...

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint territorial 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe catégorie C ou principal 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> classe en fonction des candidatures

Niveau de recrutement : suivant le barème indiciaire de la grille de catégorie C

Temps complet : 35 h

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire,**

**AUTORISENT** le Président à procéder aux formalités de publicité et de vacance de poste.

**AUTORISENT** le Président à créer le poste sur la base d'un adjoint technique 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe cat C pour un temps complet ou principal 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> classe.

**FIXENT** le niveau de rémunération suivant le barème de la grille indiciaire du grade en fonction des candidatures.

**AUTORISENT** le Président à signer l'arrêté de nomination correspondant.



**d. CC 2013 – 0349 – 4.1.1 : Transformation du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe (poste d'encadrant des chantiers d'insertion)**

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe par l'encadrant du chantier d'insertion, en date du 15 octobre 2012 et à l'attestation d'inscription sur la liste d'admission par le centre de gestion du 54 en date du 17/10/2012 et considérant la technicité du poste, il est proposé de transformer le poste actuel d'adjoint technique 2<sup>nd</sup> cl en adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre de la promotion interne.

Pour cela, il convient de saisir le CTP pour modifier les ratios d'avancement, et la CAP pour valider la transformation du poste d'adjoint technique 2<sup>nd</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe. Le Conseil communautaire devra valider la décision du CTP et de la CAP après avis et créer le poste.

**AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2013 et soumis au prochain CTP :**

**Filière technique :**

<b>CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>	
TAUX DE PROMOTION	100 %- suivant la réussite à l'examen professionnel
GRADE D'AVANCEMENT	ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE
EFFECTIF FONCTIONNAIRES PROMOUVALBES	1
NOMBRE DE PROMOTION	1

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

**Autorisent** le Président à saisir le CTP pour fixer le taux de promotion tel qu'énoncé ci-dessus et pour transformer le poste d'adjoint technique 2<sup>nd</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe.

**Autorisent** le Président à saisir la CAP pour l'avancement de grade.

**e. CC 2013 – 350 – 4.2.1 : Poste du technicien de rivière**

Considérant la loi n°2012-347 du 12/03/2012, un emploi permanent est envisagé pour répondre aux besoins de la collectivité concernant la gestion, l'animation des cours d'eau.

En effet, il convient de préciser que le poste de technicien rivière a été ouvert dans le cadre d'un contrat aidé en octobre dernier. Ce contrat est mutualisé avec les Communauté de communes de Hazelle en Haye (1/5<sup>ème</sup>) et du Toulinois (1/5<sup>ème</sup>) et bénéficie de subventions publiques Agence de l'Eau Rhin Meuse et Conseil général 54 dans le cadre du contrat « tous en ensemble pour l'eau dans le Toulinois ».

Considérant les nouveaux textes applicables aux contrats aidés, le poste ne peut plus être renouvelé dans ce dispositif.

Aussi, il est proposé d'ouvrir le poste dans le cadre d'un emploi permanent dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 art 3-2 « pour faire face à une vacance d'emploi sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». La durée du contrat est limitée à maximum 2 ans.

*Filière Technique*

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Grade d'emploi : technicien

Durée = 12 mois et renouvelable 1 fois

Niveau de rémunération : maximum échelon 5 –suivant expérience et niveau de qualification du candidat

A temps complet

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire,**

**Autorisent** le Président à créer un poste permanent tel que défini aux articles 3-1 et 3-2 de la loi du 84-53 du 26/01/1984 pour le poste de contrat rivière

**Autorisent** le Président à déclarer la vacance de poste

**Fixent le niveau de rémunération maximum IM 345 ET IB 374 – Echelon 5 de la grille des techniciens territoriaux**

**Autorisent** le Président à signer l'arrêté de nomination correspondant

**Autorisent** à inscrire les dépenses au BP 2013

**9 – CC 2013 – 0351 – 8.3 : Adhésion des communautés de communes du Grand Saintois et de Hazelle en Haye au Pays Terres de Lorraines**

Considérant la nouvelle carte intercommunale en vigueur au 01.01.2013, le Pays Terres de Lorraine sollicite les communautés de communes membres du Pays pour statuer sur l'adhésion des nouvelles communautés de communes du Grand Saintois et de Hazelle en Haye en lieu et place des communautés de communes du Saintois, Saintois Au Vermois, Côtes en Haye et Massif de Haye.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire**

**ACCEPTENT** les nouvelles adhésions au Pays Terres de Lorraine de la communauté de commune du Grand Saintois et de Hazelle en Haye suite à la modification de la carte intercommunale.

**10 - Affaires et informations diverses**

- a) Point d'information sur l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale
- b) Information sur la compétence « gymnase » : suite à la notification aux communes envoyée le 27 /11/2012, le délai des 3 mois expire au 27/02/2013, à ce jour, et à titre d'information, on compte 28 communes favorables (représentant 9824 habitants) 3 communes contre (représentant 1009 hab). Des questions juridiques sont à éclaircir avec les représentants du syndicat, la sous-préfecture et la CC, notamment concernant la procédure de dissolution, le transfert du patrimoine.
- c) Rythme scolaire et compétence petite enfance : suite à la réforme des rythmes scolaires, il est proposé de réfléchir à une échelle intercommunale pour appréhender les pistes de réflexion. Il est également demandé de travailler sur la petite enfance. La communauté de communes s'est engagée dans un processus de prise de compétence, avec un calendrier validé par la CLECT. La petite enfance est un secteur complexe avec une multitude de situations diverses sur notre territoire, la réflexion devra être approfondie.

***Numéros d'ordre des délibérations de la séance***

CC 2013 – 0342 – 8.4 : Convention avec l'EPFL au sujet des friches industrielles Victoria Timber
CC 2013 – 0343 – 7.1 : Vote du compte administratif 2012
CC 2013 – 0344 – 7.1 : Vote du compte de gestion 2012
CC 2013 - 0345 2012 : Affectation du résultat 2012
CC 2013 – 0346 – 4.2.1 : Ouverture de postes en emplois d'avenir
CC 2013 – 0347 – 4.1.1 : Création d'un poste d'adjoint d'animation catégorie C
CC 2013 – 0348 – 4.1.1 : Recrutement poste d'adjoint technique : possibilité de recrutement d'un adjoint technique 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe
CC 2013 – 0349 – 4.1.1 : Transformation du poste d'agent technique 2 <sup>ème</sup> classe en agent technique 1 <sup>ère</sup> classe
CC 2013 – 350 – 4.2.1 : Poste du technicien de rivière
8CC 2013 – 0351 – 8.3 : Adhésion des communautés de communes du Grand Saintois et de Hazelle en Haye au Pays Terres de Lorraines

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Christian DAYNAC

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le : <b>8 mars 2013</b> Publication ou notification le : <b>8 mars 2013</b>
---